



Allocution de
Monsieur le Cardinal
Gérald Cyprien Lacroix
Archevêque de Québec
Primat du Canada

**VIGILE DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
CONTRE LE PROJET DE LOI 52 SUR LES SOINS DE FIN DE VIE**

Colline Parlementaire, Québec, 3 juin 2014

**« *Oui aux soins palliatifs,
non à l'euthanasie.* »**

Merci à vous qui êtes venus participer à cette Vigile. Nous sommes ici aujourd'hui car nous aimons le Québec. Le peuple québécois est un grand peuple et il a toujours aimé la vie. Au cours de notre histoire, notre peuple a dû lutter pour survivre et se faire respecter.

Aujourd'hui, la vie est à nouveau menacée. Les personnes que nous avons élues pour nous représenter et nous gouverner s'appêtent à voter sur un projet de loi qui vise à légaliser rien de moins que l'euthanasie. Le tumulte qui règne dans ce débat est dû, entre autres, à un vocabulaire nébuleux qui sème la confusion dans la population. On évite à tout prix de nommer explicitement le mot euthanasie. On insère sournoisement l'expression « soins de fin de vie » comme s'il s'agissait d'un soin de santé. Alors qu'un geste médical n'est JAMAIS posé pour provoquer la mort, mais pour guérir et soulager.

Nos élus ont essayé de nous convaincre qu'il y a un consensus de la population sur ce projet de loi. La réalité est toute autre. Il n'y a pas de consensus dans la population, pas plus qu'à l'Assemblée nationale. Plusieurs députés sont en désaccord ou très mal-à-l'aise devant le projet de Loi 52. Tout au plus, il y a une entente entre la direction des partis politiques pour appuyer ce

projet de loi. J'ose espérer que chaque député pourra voter selon sa conscience et ses propres convictions et être respecté car les résultats de ce débat auront des conséquences très graves pour notre avenir comme peuple.

Sur le terrain, en écoutant les gens de nos villes et villages, en échangeant avec les personnes les plus âgées et même avec des plus jeunes, nous entendons clairement l'inquiétude profonde que suscite ce projet de loi qui, s'il est accepté et devient loi, transformerait les médecins et le personnel soignant en agents et agentes qui non seulement soignent mais pourraient aussi donner la mort et faciliter le suicide assisté. Du jamais vu au Québec ! Je ne voudrais pas être dans les souliers d'un médecin ou d'une infirmière qui aurait à vivre avec cette lourde responsabilité. Dans la chambre 5 on fait tout pour soigner, soulager et sauver une vie. Dans la chambre 6, on injecte un médicament qui, sous prétexte d'un acte médical de soin de fin de vie, donne la mort. Ces deux réalités ne peuvent pas coexister.

On nous a bien rassurés à l'effet que ce projet de loi sur les soins de fin de vie n'a rien à voir avec la situation économique du Québec qui est très précaire, ni avec les coûts sans cesse grandissants reliés à la santé. Qu'il n'y a aucun lien à faire avec une population vieillissante qui coûte de plus en plus cher à soigner et qui vit de plus en plus longtemps. Non, on nous a bien rassurés que rien de cela précipite ce projet de loi, mais dans les conversations de bien des gens que je côtoie, ce n'est pas aussi clair dans leur esprit.

On a essayé de nous faire croire que l'application de cette loi serait bien balisée, que nous n'avons rien à craindre, qu'il n'y aurait pas de danger de dérapage au Québec. D'autres pays d'Europe, qui ont déjà ouvert la porte à l'euthanasie avec les mêmes promesses, se retrouvent aujourd'hui devant une toute autre réalité.

Prenons l'exemple de la Belgique qui a légalisé l'euthanasie en 2002. Au moment où l'euthanasie est devenue légale, on avait prédit qu'il y aurait très très peu de cas qui réuniraient les conditions nécessaires pour qu'une injection mortelle soit donnée. Avec les comités de médecins et les professionnels de la santé, qui accompagneraient le processus, les belges n'avaient rien à craindre. Leur mort, (excusez) leur vie était entre bonnes mains.

Où en sont-ils à peine 12 ans plus tard ? Les derniers rapports nous révèlent que l'an dernier, 5 patients par jour ont opté pour une euthanasie, une hausse de 27% par rapport à l'année précédente. Est-ce cela que nous désirons pour le Québec ? Je dis non ! Et ce n'est pas tout. En février de cette année, la Belgique est devenue le premier pays au monde à légaliser l'euthanasie pour les enfants et adolescents, et ce, sans fixer de condition d'âge.

Ça va s'arrêter où ? Avec mes confrères évêques du Québec, moi je dis : n'ouvrons pas la porte à l'euthanasie. Les seuls soins de fin de vie qui sont dignes et acceptables pour notre population sont les soins palliatifs. D'ailleurs, une large proportion des médecins qui œuvrent en soins palliatifs depuis des décennies, et qui sont les véritables spécialistes de la question, sont contre ce projet de loi. Et nous les appuyons car ils savent de quoi ils parlent. Ils se sont souvent exprimés au cours de ce débat mais ils n'ont pas été très écoutés.

Que notre gouvernement mette tout en œuvre pour offrir à la population des milieux urbains ainsi que des régions rapprochées et éloignées, des soins palliatifs pour bien accompagner

les personnes en fin de vie. C'est ce que nous pouvons offrir de mieux aux québécois et québécoises afin qu'ils terminent leur vie dans la dignité. Nous n'avons pas le droit de détruire ce que nous ne sommes pas capables de créer ; c'est-à-dire une vie humaine !

C'est pourquoi je me joins à vous aujourd'hui, pour inviter les députés de l'Assemblée nationale du Québec à voter contre le projet de loi 52 tel qu'il est présenté actuellement. Développons sérieusement l'accès aux soins palliatifs partout au Québec et nous n'aurons jamais besoin d'euthanasie. Le peuple québécois peut relever ce défi s'il décide de le faire. Soyons des défenseurs de la vie humaine et devenons des chefs de file dans le respect de toute vie humaine. Notre avenir en dépend !

Comme croyants, comme chrétiens et catholiques, nous continuons de prier afin que nos députés puissent prendre des décisions éclairées pour le bien-être de la population, des décisions qui respectent toute vie humaine.